



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 5 septembre 2023 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, , Albert LAURENT, Nathalie DUBOIS, Claude MONEGER, Léa DUMOND, , Laure-Hélène MASSON, et Séverine VIGIER. <u>Étaient excusés</u> : Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François LAFURIE, Jean-François VERLHAC et Jérôme TADEUSZAK qui a donné procuration à Monsieur Christian DERACHINOIS. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	11	

Appel des élus et vérification du quorum : 11 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Point « travaux » :
 - Construction du local technique municipal à la Bitarelle : Appel d'offre
 - Attribution travaux de réfection du préau de l'école
 - Consultation relative à la mise aux normes du défibrillateur
 - Campagne d'entretien du cimetière pour la Toussaint
- Point budget :
 - Etat de consommation des crédits votés au budget primitif
 - La prime de pouvoir d'achat des agents pour 2023
 - Evolution comptable pour 2024 la M57
- Point « Ecole »
 - Les effectifs de la rentrée 2023/2024
 - Frais de scolarité année 2022/2023 Ecole de COSNAC
- Intégration chemin de la Bitarelle au tableau de la voirie communale
- Référent déontologue de l'élu local
- Questions diverses.

Déroulé de la séance :

Point évoqué : Construction du local technique municipal à la Bitarelle : Appel d'offre

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion aura lieu le jeudi 14 septembre avec la maîtrise d'œuvre pour la construction du local technique.

Délibération : Attribution des travaux de réfection du préau de l'école – **Adopté à l'unanimité des membres à 12 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de Jean-Luc LABORDE pour les travaux de réfection du préau pour le montant de 6586€ HT soit 7903.20€ TTC.

Délibération : Consultation relative au renouvellement du défibrillateur – **Adopté à l'unanimité des membres à 12 voix**

Le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité l'offre de Défibrillateur France pour renouveler le défibrillateur présent devant la mairie pour un montant de 1658,40€ (hors pose).

Point évoqué : Campagne d'entretien du cimetière pour la Toussaint

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux d'enherbement supplémentaire pour remplacer des zones empierreées ainsi que des travaux de béton dans les espaces entre tombes.

Point évoqué : Etat de consommation des crédits votés au budget primitif

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état de consommation des crédits votés et recettes perçues pour l'année 2023 à la date du 11 septembre.

Point évoqué : La prime de pouvoir d'achat 2023 pour les agents territoriaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la potentielle mise en place d'une prime spécifique inflation pour l'année 2023.

Point évoqué : Evolution comptable pour 2024 : la M57

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place de la M57 à partir du 1^{er} janvier 2024. Ce changement sera à valider lors d'un prochain conseil municipal.

Point évoqué : Les effectifs de la rentrée scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés d'inscription à l'école (baisse des effectifs : 22 élèves contre 30 l'année passée).

Délibération : Frais de scolarité année 2022/2023 Ecole de Cosnac – **Adopté à l'unanimité des membres à 12 voix**

Le conseil municipal décide d'accepter la participation aux frais de scolarité pour un montant de 2157.89€ à la condition de la gratuité de l'année scolaire 2023/2024.

Délibération : Intégration chemin de la Bitarelle dans le tableau de la voirie communale – **Adopté à l'unanimité des membres à 12 voix**

Le conseil municipal décide d'intégrer le chemin de la Bitarelle au tableau de classement de la voirie communale en raison de la circulation sur cet axe.

Délibération : Désignation du référent déontologue de l'élus local – **Adopté à l'unanimité des membres à 12 voix**

Le conseil municipal décide d'approuver, sur proposition de l'association des maires de la Corrèze, la désignation de Jacques VAYLEUX (Martine GOUT : suppléante) en tant que référent déontologue des élus de la commune de Lanteuil.

Le conseil municipal a pris connaissance :

- L'écrêtement des primes versées aux agents territoriaux dans le cadre des absences/maladies doit être revu. Le nouveau tableau sera soumis pour avis au comité social territorial.
- Du renouvellement à prévoir concernant la commission de contrôle des listes électorales. Alain Paris et Séverine Vigier représentants du conseil municipal acceptent d'être proposer à nouveau pour la seconde partie du mandat.
- Les ragondins sont présents sur la Roanne notamment au niveau de la future zone d'interdiction de pêche. Il est demandé de s'adresser aux chasseurs pour pouvoir les piéger.

Fin de séance :

La séance est levée à 20h25.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT